

COMPTE-RENDU de la REUNION

Du lundi 10 décembre 2018

Convocation le 03 décembre 2018

Le lundi 10 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30 légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Excusés : M. FENEUIL Benjamin

M. Régis HANON a été élu secrétaire de séance.

Compte rendu réunion du 12 novembre 2018

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est par le conseil municipal.

Parc Naturel de la Montagne de Reims

Mme Caroline FENEUIL présente au conseil municipal l'opération « les escapades du parc » menée depuis quelques années par le Parc Naturel de la Montagne de Reims. Le but de cette action étant de faire découvrir aux visiteurs le patrimoine architectural et naturel des villages du Parc via un parcours de randonnée pédestre dans les villages et leur environnement. Une brochure nommée « Si m'était conté » est éditée comme support de communication.

La commune de Chamery, souhaitant bénéficier de cette opération, a posé sa candidature. Celle-ci a été retenue pour 2019.

Monsieur le Maire et monsieur HANON Régis proposent leur aide pour trouver des cartes postales, thèmes et textes pour la rédaction de la brochure.

Le coût de l'opération est pris en charge par le Parc Naturel de la Montagne de Reims.

Loyer local commercial

Délibération n° 46.2018 : modification de la délibération n°28.2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la délibération n°28.2017 du 9 octobre 2017 il avait été décidé que le loyer serait révisé au 1^{er} novembre de l'année N en fonction de la variation de l'indice national du coût de construction du 3^{ème} trimestre de l'INSEE.

Cependant, cet indice n'est disponible qu'à partir de mi-décembre de l'année N. Les loyers étant déjà édités, monsieur le Maire demande que la révision se fasse à compter du mois de janvier de l'année N+1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Le montant du loyer de 122€ sera révisé à partir du mois de janvier de l'année +1 sur l'indice national du coût de construction du 3^{ème} trimestre de l'INSEE de l'année N.
- Le loyer du mois de janvier 2019 sera calculé selon le nouvel indice national du coût de construction du 3^{ème} trimestre 2018 de l'INSEE : 1733
- Au 1^{er} janvier 2019, le loyer sera :
 $1733/1670 \times 122\text{€} = 126.60\text{€}$

Véhicule utilitaire

Le conseil municipal renonce à acheter le camion benne de Monsieur Jacky DUPONT. Ce véhicule diesel, étant d'un modèle très ancien, risque d'ici quelques années de ne plus passer au contrôle technique et de ne plus pouvoir être utilisé par la commune.

Projet Jardin des sens / aires de jeux

Délibération n° 44.2018

Au centre du village, en contrebas de la « place du jard », se trouve une aire de jeux pour enfants qui n'est plus aux normes de sécurité et un terrain de basket devenu impraticable. Le conseil municipal souhaite réhabiliter cet espace en y créant un jardin public « Le jardin des sens » et une nouvelle aire de jeux pour enfants.

L'objectif étant :

- de créer un jardin d'agrément arboré, riche en variétés de plantes (vivaces, plantes annuelles, rosiers, arbustes floraux, etc...) et un jardin potager, afin d'éveiller les trois sens : vue, odorat et goût ;
- d'éveiller les enfants (et les adultes) à la biodiversité et aux différentes variétés de légumes utiles à une alimentation saine (action menée en lien avec l'institutrice);
- d'en faire un lieu de rencontre et accueillant pour les touristes ;
- de permettre aux jeunes enfants de profiter de jeux de plein-air dans un lieu sécurisé ;
- d'embellir le village.

La réalisation de ce jardin nécessite l'intervention d'entreprises pour :

- Le terrassement
- La réalisation d'une extension d'eau;
- La réalisation d'une plate-forme en béton lavé ;
- La réalisation d'une gloriette (religieuse) en fer forgé ;
- La réalisation de sol amortissant conforme aux normes pour les aires de jeux pour enfants ;

Des jeux pour enfants et des plantes devront être également achetés.

Des entreprises ont été contactées, les résultats des consultations sont les suivants

Lot n°1 terrassement

- montant du devis de l'entreprise SARL WALID : 550 € HT

Lot n° 2 extension réseau d'eau

- montant du devis de l'entreprise SARL DEBROUWER : 2042,50 € HT

Lot n° 3 réalisation plate-forme

- montant du devis de l'entreprise SOLOTRA : 5261 € HT

Lot n°4 réalisation d'une gloriette (religieuse)

- montant du devis de l'entreprise SARL WALID : 4200 € HT

Lot n° 5 aire de jeux

- montant du devis de l'entreprise MEFRAN : 28000 € HT
- montant du devis de l'entreprise HAGS France : 23162 € HT
- montant du devis de l'entreprise HUSSON : 33322 € HT

Lot n°6 plantations

- facture de l'entreprise André EVE : 316,60 € HT

Après étude des dossiers et après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

1) de retenir

- l'entreprise SARL WALID pour les lots n°1 et 4
- l'entreprise SOLOTRA pour le lot n° 3
- l'entreprise DEBROUWER pour les lots n° 2
- l'entreprise MEFRAN pour le lot n° 5
- l'entreprise EVE pour le lot n°6

2) de s'engager à réaliser le projet au cours de l'année 2019

3) de solliciter l'aide

- de la Région Grand-EST dans le cadre de son soutien aux investissements des communes rurales.
- du Grand Reims pour le soutien à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.
- du Conseil Départemental pour le soutien à la mise en valeur de l'offre touristique.

4) donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires au dossier

5) Le plan de financement est établi de la façon suivante :

- Grand Est : 25%
- Subvention départementale : 17%
- Grand Reims : 20%
- Autofinancement de la commune 38%

6) Ces dépenses seront inscrites au budget 2019 en investissement au chapitre 21

Extension atelier municipal

Délibération n° 45.2018 : délibération rectificative de la n°27.2018

Dans le projet initial de l'extension de l'atelier il n'a pas été prévu d'installer un tableau électrique en 5G25 mm² répondant aux nouvelles normes européennes en ce qui concerne le triphasé.

Les travaux n'étant pas commencés et les demandes de subventions n'étant pas faites, Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter au lot n°3 électricité du projet initial l'installation de ce tableau électrique.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise ANQUET pour l'ensemble des travaux d'électricité (anciens et nouveau). Son montant s'élève à 6 240,83 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil accepte :

- la proposition de Monsieur le Maire d'installer un tableau électrique en 5G 25mm²
- le nouveau devis de la société ANQUET pour le lot n°3 électricité d'un montant de 6240,83€ HT.
- de rectifier la délibération N°27 – 2018 en date du 7 septembre 2018 en modifiant le montant du lot n°3 électricité et d'inscrire 6240,83 € HT au lieu de 4286,50 € HT.
- le montant total des travaux s'élève à :

Lot n°1 charpente, bardage serrurerie

- Montant du devis de l'entreprise BAUDOUX : 42 125,00 € HT

Lot n° 2 maçonneries

- Montant du devis de l'entreprise BAUDOUX : 43 315,00 € HT

Lot n°3 électricités

- L'entreprise ANQUET pour le lot n° 3 : 6 240€HT

Soit un total du montant des travaux de 91 680€ HT

2) **de s'engager** à réaliser le projet au cours de l'année 2019

3) de solliciter l'aide

- de la Préfecture de la Marne pour l'attribution d'une subvention (DETR) au taux maximal
- du fonds de concours de soutien aux investissements de la communauté urbaine du Grand Reims
- du conseil départemental.

4) **donne** tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires au dossier

5) Le plan de financement est établi de la façon suivante :

- DETR 2018 : 40%
- Subvention départementale : 17%
- Fonds de concours 20%
- Autofinancement de la commune 23%

6) Ces dépenses seront inscrites au budget 2019 en investissement au chapitre 23

Projet restructuration Mairie + accessibilité + création APTS

Monsieur FRUIT Michel a contacté 3 cabinets pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la mairie, accessibilité handicapé et création d'appartements à l'étage.

- Eudes : 9 000€
- TDA : 5 250€
- BET n'a pas répondu

Après avis du conseil municipal, l'entreprise TDA est retenue pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la mairie, accessibilité handicapé et création d'appartements à l'étage de la mairie.

Projet Eglise : étude technique

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a envoyé un courrier au Directeur de la DRAC pour l'informer de l'intention de la commune d'engager une étude technique sur l'état général de la charpente et de la toiture de l'église, et aussi pour s'assurer de son accord et son soutien.

Questions diverses

Démolition garage à côté de la mairie

Monsieur FRUIT Michel a contacté 4 entreprises de maçonnerie démolition :

- SARL Massonot Stéphane - 51390 Villedommange
- COSSU SAS - 51500 TAISSY
- DEL GIGLIO - 08000 Warcq
- GENIDEM - 51390 GUEUX

Monsieur FRUIT Michel est dans l'attente des devis.

Commission de contrôle – élection

Pour faire suite à la réforme de la liste électorale, une nouvelle commission de contrôle a été désignée par le Préfet de la Marne par arrêté du 7 janvier 2019

- Conseiller municipal : Jacky GUILPIN
- Délégué de l'administration : James GRIMET
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Philippe FENEUIL

Section locale du SGV de Chamery

La section locale du syndicat général des vigneronns de Chamery organise une plantation de haies arbustives le long du cours d'eau « le Rouillat » sur les lieux dits « les spectres » et « les drès-le moutier » afin de réduire les dérives des produits phytosanitaires lors des traitements. Cette haie permettra également une protection du cours d'eau mais aussi des habitants du secteur.

A cet effet la section locale a déposé en mairie un courrier pour demander une aide financière auprès de la commune.

Le conseil estimant que cette opération va dans le sens de la protection de l'environnement, mérite d'être soutenue et donne un accord de principe à la demande de subvention. Le montant de celle-ci sera défini au moment de l'élaboration du budget 2019.

Dossier à suivre...

Séance levée à 21h00

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin FENEUIL

Valérie DEZOTHEZ

Absent excusé

